

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Séance du lundi 9 février complétée le mercredi 1^{er} avril 2026 afin de clore l'ordre du jour
Salon des familles / Bâtiment Courtille

Membres présents :

Les représentants des familles :

Madame BOISSEAU Nadia, représentant La Courtille
Madame CHAUVEAU Martine, représentant l'Auverdière
Madame COLLIN Nathalie, représentant l'Auverdière
Madame COURATIN Mireille, représentant L'Auverdière
Madame JEAUNEAU Marie-Françoise, représentant La Courtille
Madame RAVIOLO Claudine, représentant La Courtille

Les personnes accompagnées :

Madame BAC Colette, représentant L'Auverdière
Madame CHAUVEAU Jacqueline, représentant L'Auverdière
Madame PELLERIN Jacqueline, représentant La Courtille
Monsieur TOUZET Joël, représentant L'Auverdière
Madame DUCHENE Christiane, représentant L'Auverdière
Madame SUPERVIL Marie-Françoise, représentant La Courtille
Madame HUBERT Madeleine, représentant l'Auverdière
Madame JURET Odette, représentant l'Auverdière

Les autres membres :

Madame BELFILS Aude, directrice
Madame POUILLAUD Julie, représentante du personnel
Madame MEUNIER Stéphanie, représentante du personnel
Monsieur HEURTEBIZE Pascal, médecin coordonnateur

Personnes invitées :

Madame MARTIN Clémence, directrice adjointe
Madame HAMON Isabelle, cadre de santé - Courtille
Madame JOLY Nathalie, cadre de santé - Auverdière
Madame COURTADE Laëticia, infirmière coordinatrice
Madame SAVARIT Céline, animatrice - Auverdière
Madame ROBERT Valérie, animatrice - Courtille
Monsieur DENISOT Kévin, service civique
Monsieur DARLOT Guilhem, secrétaire d'instance

Personnes excusées :

Monsieur GIROLET Pascal, Président du CVS, représentant La Courtille
Madame MALVEAU Cindy, conseillère municipale représentant la ville de Bléré
Madame STREIFF Caroline, directrice adjointe
Madame PARRA-QUIQUET Sandrine, référente hôtelière

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 18 novembre 2025
- Questions des personnes accompagnées

- Suivi des évènements indésirables
- Projet d'établissement
- Plan bleu
- Evaluation qualité
 - o Annexe à la liberté d'aller et venir
 - o Règlement de fonctionnement de l'accueil de jour
 - o Calendrier
- Dépôt de garantie
- Point achats / équipement
- Point ressources humaines
- Questions diverses

Début de la séance à : 15h05

Ce procès-verbal reprend deux séances du CVS (9 février et 1^{er} avril 2026) car il n'a pas été possible de traiter l'ensemble de l'ordre du jour en une seule.

Madame BELFILS excuse l'absence de Monsieur GIROLET, président du CVS, du fait du départ de son proche parent la semaine précédente. Des remerciements sincères lui sont adressés pour son investissement au sein de cette instance.

Madame COURATIN, vice-présidente, prend donc le relais pour la séance. L'élection d'un nouveau président sera à envisager au prochain CVS.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 NOVEMBRE 2025

Aucune modification n'est demandée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité. Il sera disponible sur le site internet de l'EHPAD et transmis par mail aux familles.

QUESTIONS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Demande de plus d'animations, notamment jeux de société. Demande de contact avec le club « être ensemble » de Bléré.

Madame SAVARIT rappelle que chaque semaine, un loto est organisé le lundi. Il y a deux fois par semaine des après-midis jeux de société (dames, triomino, même atelier peinture en fonction des demandes des résidents). Il n'est pas possible de faire du cas par cas dans l'accompagnement qui est collectif.

Le club « être ensemble » de Bléré, accueille les personnes du 3^e âge indique Madame Mireille CHAUVEAU, si les résidents veulent y aller c'est possible.

Madame JEAUNEAU précise qu'un fois entrés à l'Ehpad ce n'est plus la même chose pour les résidents. Elle rappelle que la Boîte d'à côté ne fait plus de transport. Il faudrait voir avec le club directement pour du covoiturage, ou encore le minibus de la ville ou la Croix Rouge mais il faut en faire la demande. Madame BELFILS confirme que l'établissement ne peut faire ces demandes à la place des résidents ou de leur famille. Ces dernières ne sont pas forcément informées concernant les solutions de transport pour leur proche, Sortir+ est aussi évoqué. Madame Jacqueline CHAUVEAU parle de son expérience, elle utilise un véhicule de la Croix Rouge, qui ne fait pas que du médical.

Madame DUCHENE termine en demandant si un loto sera encore organisé cette année par l'association des amis des résidents. Madame JEAUNEAU confirme que cela avait beaucoup plu aux résidents et que l'association va essayer de rééditer cette animation.

Un proche de résident n'aurait pas été prévenu que son père était isolé à la suite d'une importante toux.

Madame JANNIN-HAMON rappelle qu'il est qu'il faut se rapprocher des infirmières avec le plus de détails possibles pour une réclamation (nom, date, contexte). Elle ne peut savoir de qui il s'agit et donc ne peut que supposer sans donner d'explication ferme. Ici, elle suppose que la personne en question n'était peut-être pas la référente, celle à qui l'on peut communiquer les informations de santé.

Le ménage n'a pas été fait pendant plusieurs jours dans la chambre d'un résident.

Madame BELFILS donne la parole à Madame COURTADE en la présentant. Elle remplace Madame PARRA-QUIQUET en tant que référente hôtelière (bionettoyage, hôtellerie, lingerie) 50% du temps. Les 50% restant, elle occupe des missions d'infirmière coordinatrice (protocoles de soins).

Madame HUBERT tient à signaler qu'il lui est arrivé aussi de ne pas avoir eu de ménage dans sa chambre pendant une semaine. Madame COURTADE explique que le ménage est planifié une fois par semaine. Il existe une feuille de traçabilité par chambre, présente sur chaque charriot de bionettoyage. Si la chambre est « visiblement propre » au passage des agents, il est possible que le ménage ne soit pas fait dans la semaine.

Un vêtement a disparu dans une chambre alors que c'est la famille du résident qui s'occupe de l'entretien du linge.

Madame COURTADE précise que le problème a été solutionné depuis, le vêtement n'était pas marqué et avait été pris par erreur. Par rapport aux retours en retard du linge dernièrement, l'absence d'un agent peut les expliquer. Des soignants vont bientôt faire le tour des chambres pour un inventaire des vêtements. Il se peut que certaines pièces soient retrouvées. Madame BAC parle d'un pull marqué à son nom mais qui n'est pas à elle, il sera récupéré. Madame MARTIN annonce que le service lingerie sera au complet au début du mois de mars.

Pas d'accusé de réception d'une fiche d'expression après 10 jours.

Madame BELFILS rappelle qu'il n'y a pas d'accusé de réception. Après analyse d'une fiche d'expression, une réponse est apportée au demandeur sous 30 jours. Soit le problème est résolu rapidement avec les cadres de santé et infirmières, soit c'est un peu plus long.

Une résidente a été vaccinée contre le covid malgré le refus de sa famille. Cette dernière n'a pas eu de réponse à sa fiche d'expression.

Madame BELFILS revient sur les faits. La famille a été prévenue immédiatement par téléphone et l'infirmière a présenté des excuses. Depuis ce retour, les équipes ont pu retravailler le processus de double vérification dans une démarche d'amélioration.

Où en est le projet d'amélioration de la connexion internet ?

Madame MARTIN annonce avoir rendez-vous avec Orange le 20 février prochain. Un point a été fait avec un prestataire concernant les installations au sein de l'établissement.

Où en est le projet de pose d'œilletons aux portes des pavillons de Pajaud ?

Madame MARTIN confirme que des œilletons seront bien installés sur les portes des appartements du bâtiment collectif de Pajaud, sur deux hauteurs : un debout et un à hauteur de fauteuil roulant. En revanche, les portes des pavillons sont vitrées, ce qui ne permet pas de les en équiper.

Il y a des problèmes de distribution des journaux par le porteur. Peut-on passer par La Poste ?

Madame SAVARIT confirme qu'actuellement, il y a des ratés en termes de livraison des journaux (Nouvelle République). Le porteur livre un tas de journaux sans nom. Elle signale aussi que La Poste n'a pas livré la Nouvelle République depuis presque une semaine. Il est plus prudent de faire venir le journal par le facteur de La Poste car il sera nominatif mais cela n'empêche pas les problèmes de livraison éventuels.

Pendant le confinement de fin décembre dernier, les repas servis en chambres n'étaient pas chauds.

Madame DUCHENE et Madame JURET confirment avoir eu des repas tièdes en cette période d'épidémie. Madame BELFILS indique que ce problème ne devrait plus exister, les plats sont censés être à bonne température lorsqu'ils sont mis dans les assiettes. Madame MARTIN continue en précisant que des assiettes isothermes ont été achetées pour pallier à ce problème, qui touche aussi

les salles à manger en fonction de qui est servi en dernier. Les circuits de distribution sont variés et les agents doivent sortir les plats un par un avec le couvercle le plus longtemps possible dessus.

Les membres du CVS souhaiteraient avoir des informations sur la commission des menus.

La prochaine commission des menus aura lieu le 23 mars en salle à manger de la Courtille. Des représentants des familles seront présents pour y assister. La suivante se déroulera le 18 mai à l'Auverdière.

Madame Jacqueline CHAUVEAU en profite pour demander pourquoi des changements de menus interviennent une à deux fois par semaine. Madame MARTIN lui explique que c'est très souvent à cause d'un problème de livraison en cuisines.

Communication du budget animation pour 2026.

Madame SAVARIT a fait une projection pour l'année. En comptant les repas, les spectacles et les décorations, le budget devrait être de 11 500 € pour l'année. En 2025, il s'est élevé à 10 600 €. Madame BELFILS évoque même le chiffre non négligeable de 17 000 € pour l'année 2025 en incluant ce qui ne passe pas par l'animation, comme les événements à l'unité protégée ou au PASA par exemple.

SUIVI DES EVENEMENTS INDESIRABLES

Madame BELFILS prévient les membres du CVS qu'il y a beaucoup de documents à présenter à l'ordre du jour en amont de l'évaluation qualité. Cette dernière ayant été repoussée à la semaine du 4 mai, cela permettrait de présenter le projet d'établissement ainsi que le plan bleu, ultérieurement. En effet, sinon, l'instance du jour ne pourra être conclue dans les temps.

Les membres du CVS acceptent la proposition à l'unanimité, les deux documents précédemment cités seront donc présentés lors d'une future séance exceptionnelle du CVS, le 1^{er} avril 2026.

Depuis le dernier CVS, 51 événements indésirables ont été déclarés par le personnel (50 concernant l'Ehpad, 1 le SSIAD). Le circuit du médicament n'est plus représenté que par 12 % des déclarations contre 65 % lors de la précédente présentation. De même les erreurs de préparation imputables à la pharmacie sont passées de 22 % à 3,9 %. Cela s'explique par la mise en place en septembre dernier, de la semi-automatisation du circuit du médicament. Une hausse est observée concernant les prescriptions médicales ou des difficultés d'accompagnement en fin de vie, nécessitant un renforcement de la coordination entre les différents acteurs intervenants. Les événements les plus représentés relèvent de la qualité et de l'organisation des soins, de conflits et tensions ou d'atteinte à l'intimité. Les habitudes de travail ainsi que les postures professionnelles peuvent impacter l'accompagnement des résidents, ce qui amène un questionnement éthique partagé. Les événements de type « conflit » découlent surtout de situations complexes émotionnellement entraînant des tensions verbales dans un contexte d'insatisfaction. Quant aux atteintes à l'intimité, il s'agit de comportements inadaptés de résidents présentant des troubles, ou de certains proches à l'égard des professionnels et des rapprochements entre résidents.

L'établissement a mis en place différentes actions suite à l'analyse de ces déclarations :

- Entretiens et accompagnement RH pour le personnel
- Rappel des bonnes pratiques professionnelles
- Recadrage de la direction suite à des disparitions d'objets
- Révision du protocole concernant le circuit du médicament et de la fin de vie
- Réflexion éthique sur l'accompagnement des résidents en perte d'autonomie
- Accompagnement des équipes face à certaines pathologies ou certains troubles rendant les soins plus complexes

Aucun événement indésirable grave n'a été déclaré depuis le dernier CVS.

Deux épidémies ont été déclarées auprès de l'ARS : gastro-entérite en décembre 2025 (Courtille) et gastro-entérite en janvier 2026 (Auverdière).

6 fiches d'expression ont été émises, 5 par des proches de résidents, 1 par un résident de Pajaud.

Enfin, les enquêtes de satisfactions auprès des bénéficiaires de l'accueil de jour et de leurs proches aidants ont eu un taux de retour de 100 %. Les personnes accueillies se sentent bien, 92 % d'entre

elles se déclarent satisfaites. Les proches recommanderaient à l'unanimité l'accueil de jour et estiment le service « précieux ».

PROJET D'ETABLISSEMENT (PRESENTÉ LE 1^{ER} AVRIL 2026)

Madame BELFILS communique le document référence, donnant la vision stratégique de l'établissement pour les 5 prochaines années. Le format se veut accessible à tous, en tenant compte des recommandations de la HAS. Pour son élaboration, les résultats des travaux de groupes ainsi que des enquêtes réalisées auprès des résidents et de leurs proches ont été utilisés. Ce projet d'établissement concerne tous les services : EHPAD, SSIAD, Accueil de jour, Résidence autonomie, portage de repas à domicile. Tous les ans, un bilan sera présenté au CVS. Il contient également, un historique de l'évolution du site, depuis 1897 et la mise en service de l'hospice cantonal.

Trois axes prioritaires ont été définis : mettre le résident au cœur de l'accompagnement, sécuriser le circuit du médicament, renforcer l'attractivité des professionnels. Toute la suite du document se présente sous forme de fiches avec les points forts de l'établissement ainsi que les actions d'amélioration à mener. Les thématiques abordées dans les différents axes sont précises, de la bientraitance à l'expression des usagers en passant par la stratégie numérique.

Dans le détail des axes prioritaires, on retrouve les grands thèmes, que Madame BELFILS aborde :

Bientraitance et éthique

Les enjeux sont de garantir le respect et le bien-être des personnes accompagnées, mais aussi de renforcer la confiance des familles et de soutenir la cohésion des équipes. La liberté doit primer, le groupe de travail sur la bientraitance a permis d'étudier le respect des droits et libertés de chacun. Tout le monde peut et doit signaler toute maltraitance constatée.

Une infirmière intervient pour du toucher-massage auprès des résidents et du personnel. Madame Jacqueline CHAUVEAU demande quels résidents ont droit à cette prestation. Madame BELFILS lui indique que ce sont les équipes soignantes qui orientent les résidents en fonction de leurs besoins.

Droits des personnes accompagnées

Les enjeux sont de garantir le respect des droits et des habitudes de vie. Une charte des droits et libertés a été établie dans ce but. La liberté d'aller et venir est aussi très importante. Par exemple, l'admission en unité protégée ne se fait qu'après accord unanime d'une équipe pluridisciplinaire.

Expression des personnes accompagnées

Garantir la participation des personnes accompagnées à la vie de l'établissement est fondamental. Le CVS en fait partie rappelle Madame BELFILS. Les fiches d'expression mises en place sont aussi une façon de s'exprimer pour les résidents ou leurs proches. L'accès au vote est également une garantie importante pour l'expression des personnes accompagnées.

Projet d'accompagnement

Les besoins de chaque personne nécessitent un accompagnement adapté qui doit être garanti. Le but est de permettre le meilleur quotidien possible en respectant les habitudes de vie de chacun. Les ergothérapeutes peuvent intervenir individuellement par exemple pour améliorer les actes du quotidien.

Accompagnement nutritionnel et plaisir alimentaire

Les membres du CVS connaissent déjà les commissions des menus, éléments indispensables pour promouvoir une alimentation équilibrée, qui plaît, et prévenir la dénutrition. Madame MARTIN ajoute qu'une nouvelle texture « mixé fin » est en réflexion et qu'au retour de la diététicienne, l'objectif sera de la mettre en place.

Accompagnement à l'autonomie

L'enjeu ici est d'assurer aux personnes accompagnées de pouvoir faire tout ce qu'elles sont en capacité de faire. Pour cela, l'éducateur APA, les psychologues et la psychomotricienne travaillent de concert. L'établissement souhaite développer l'approche Montessori.

Projet PASA

14 personnes sont bénéficiaires de ce service. Il permet de favoriser les échanges, stimuler les fonctions cognitives et maintenir l'autonomie. Le PASA est adapté aux besoins des personnes accompagnées, proposant des activités variées dans un lieu « comme à la maison ».

Projet UPAD

L'unité protégée permet de se focaliser sur le bien-être des résidents dans le respect de leur rythme, de leurs envies et de leur histoire de vie. Les activités y sont adaptées en fonctions de leurs capacités et de leurs troubles.

Projet social et culturel

L'établissement a à cœur de maintenir les interactions sociales des personnes. Madame BELFILS rappelle que les activités proposées sont diverses, permettant de maintenir l'autonomie, se divertir, se faire plaisir ou encore de se cultiver. La communication au travers du petit journal de l'établissement est compliquée, c'est pourquoi un nouveau format devrait voir le jour à partir du mois de mai. Il sera mensuel et plus condensé, le programme des animations y paraîtra. La tovertafel (table magique) qui est à disposition est un outil supplémentaire à destination des familles et de leurs proches pour maintenir leurs compétences.

Madame Jacqueline CHAUVEAU fait remarquer qu'il manque une personne pour accompagner et expliquer son fonctionnement. Il faut demander à l'animatrice au besoin.

Madame COURATIN ajoute que le développement du réseau wifi serait également une bonne chose pour les liens sociaux ainsi que les contacts. Madame BELFILS confirme que c'est une bonne idée d'ajouter cet objectif dans le projet social en plus de l'indication déjà faite dans la stratégie numérique.

Accompagnement à la santé

Les enjeux sont de prévenir, favoriser la qualité des soins et le maintien de l'autonomie. Beaucoup de formations sont dispensées en ce sens, comme l'évaluation de la douleur par exemple. Les directives anticipées peuvent être recueillies, mais tout le monde ne le sait pas. Un projet de « chambre des erreurs » pour les professionnels est en cours.

Le circuit du médicament

En lien avec le médecin coordonnateur, la semi-automatisation du circuit du médicament (de la prescription à la prise) permet de limiter les erreurs.

Prévention risque infectieux

Prévenir ce risque en sécurisant les pratiques, de l'entretien des locaux aux soins de proximité est l'enjeu. Les campagnes de vaccination sont organisées, tout comme la gestion des épidémies. Des dates sont prévues pour des tests sur l'hygiène des mains.

Fluidité des parcours

Toujours en lien avec la qualité des soins et le maintien de l'autonomie des personnes, les différents types d'accompagnements proposés à l'Ehpad (accueil de jour, hébergement temporaire, SSIAD...) favorisent la bonne prise en soins des personnes. La coordination entre les partenaires (kinés, ergothérapeutes, gériatopsychiatre, médecins traitants) est un point fort de l'établissement.

Politique ressources humaines

Le recrutement et la fidélisation du personnel est une priorité afin d'assurer une prise en charge optimale.

Qualité de vie au travail

La qualité de vie au travail reste un enjeu important pour garder les professionnels. Elle permet également de renforcer l'engagement et la cohésion des équipes.

Démarche qualité

L'ensemble des pratiques des services doit apporter satisfaction. L'établissement développe des outils pour les sécuriser (auto-évaluation, enquêtes de satisfaction, fiches d'expression, rapport d'activité...).

Stratégie numérique

L'enjeu est de développer la culture numérique et d'en maîtriser les risques. Conformité RGPD, sensibilisation aux risques cyber ou accès sécurisés sont des outils indispensables aux différents services.

Développement durable

L'établissement souhaite réduire son empreinte écologique tout en améliorant la qualité de vie des personnes accompagnées. Les équipements (éclairage, détecteurs de présence, bacs de tri) font partie de cette démarche. L'amélioration du traitement des biodéchets est une action d'amélioration à mener. Madame MARTIN rappelle que cet axe peut devenir vite coûteux.

Projet accueil de jour

Il permet d'offrir aux personnes atteintes de troubles cognitifs, un accompagnement adapté en journée. Il favorise le lien social et soulage les aidants. L'équipe professionnelle y est stable et dynamique.

Projet SSIAD

Ce service permet de soutenir le maintien à domicile par des soins adaptés. Il est également un accompagnement à la transition vers l'Ehpad, et permet une évaluation préalable à une admission.

Projet résidence Pajaud

La résidence autonomie Pajaud offre un cadre de vie sécurisant et permet le maintien de l'autonomie des résidents tout en gardant les liens sociaux.

Enfin, Madame BELFILS rappelle qu'il s'agit d'un gros travail en amont, permettant au final à chacun, prenant le temps, de s'approprier le support. Un exemplaire sera disponible à la consultation aux secrétariats.

Avis des membres du CVS sur le projet d'établissement : favorable à l'unanimité

Madame JURET demande si le tarif de l'hébergement va augmenter. Madame BELFILS lui répond que le conseil départemental devrait communiquer les tarifs 2026 au mois de mai comme habituellement. Une augmentation est probable mais elle serait faible. Elle en profite pour annoncer que le dépôt de garantie à l'admission des nouveaux arrivants est en vigueur depuis aujourd'hui. Madame JEAUNEAU demande comment sera diffusé le nouveau format du petit journal de l'établissement. Il sera nécessaire de recenser les demandeurs indique Madame BELFILS car il est

impossible d'en imprimer un exemplaire par résident. Une page A3 recto/verso serait l'idéal, l'affichage dans les halls d'accueil sera revu également. Madame Jacqueline CHAUVEAU précise que certains mal-voyants sont aidés par le personnel pour lire les informations, mais qu'il est difficile pour eux d'être exhaustifs. Ce problème devrait être résolu avec le nouveau format.

Madame JEAUNEAU demande si les animations peuvent être annoncées en salle à manger par exemple. Des annonces sont déjà faites de temps en temps, les animations sont aussi rappelées lors de la distribution du courrier aux résidents.

Madame JEAUNEAU évoque le club « être ensemble » qui faisait partie des questions des représentants. Elle demande si une évaluation des résidents est possible à l'admission afin de pouvoir organiser des transports les jeudis après-midi. Madame BELFILS pense qu'à l'entrée ce n'est pas possible du fait de la quantité d'informations à assimiler déjà importante. En revanche cette évaluation est possible par la suite.

Madame COLLIN demande si les projets de vie individualisés sont réévalués. Madame BELFILS indique qu'ils le sont normalement une fois par an. Cela peut être compliqué mais le personnel est censé savoir si les personnes accompagnées ont de nouveaux besoins. La famille peut être associée à la réévaluation si le résident le souhaite ou s'ils ne sont pas en capacité de répondre.

Madame Martine CHAUVEAU tient à préciser qu'à l'arrivée, les familles et les résidents sont submergés d'informations et subissent beaucoup de changements, il est compliqué de demander immédiatement quel projet de vie souhaite les résidents.

PLAN BLEU

Le document de 140 pages présenté par Madame BELFILS a été initié réglementairement en 2003 sous forme de Plan canicule. Cette réglementation s'est étoffée depuis. Son format reprend tous les risques liés à l'environnement extérieur ou à des incidents internes et définit les conduites à tenir pour y faire face. Il intègre également une partie gestion des événements indésirables et lanceurs d'alerte. Ce plan est généralisé à toute l'enceinte de l'établissement. Il concerne l'EHPAD, mais également l'accueil de jour ainsi que la résidence autonomie Pajaud.

Madame BELFILS rappelle que ce document est très important pour l'évaluation qualité. Il est très complet et technique, reprenant tous les risques qui peuvent se produire service par service.

Avis des membres du CVS sur le Plan bleu : favorable à l'unanimité

EVALUATION QUALITE

- Annexe à la liberté d'aller et venir

Madame BELFILS présente le document remanié. Il pose un cadre plus clair pour savoir ce qui est désigné. Il s'agit toujours d'une décision d'une équipe pluridisciplinaire, tout le monde doit être d'accord. Cet avenant au contrat de séjour de la personne accueillie peut concerner : l'accompagnement à la déambulation dans l'enceinte de l'établissement (installation de puces dans les chaussures qui détectent une sortie par le portail), un accompagnement à la déambulation en unité protégée (risque de sortie inopinée, sortie de l'unité accompagnée) ou un accompagnement à l'accès au domicile en unité protégée (intrusions dans la chambre notamment). Une réévaluation des mesures est faite une fois par an.

Avis des membres du CVS sur les modifications de l'annexe : favorable à l'unanimité

- Règlement de fonctionnement de l'accueil de jour (présenté le 1^{er} avril 2026)

Madame BELFILS présente le document et en donne les grands axes. L'accueil de jour doit être associé au CVS. Sa mission est d'accueillir les personnes selon leurs besoins, leurs troubles (modérés ou non), maintenir le lien social ou encore de soulager les aidants. Les personnes accueillies ont droit au respect de leurs libertés fondamentales. Elles ont néanmoins des obligations comme d'adopter un comportement compatible avec la vie en collectivité.

Les agents de l'établissement sont soumis au secret professionnel. Ils promeuvent la bientraitance et se doivent de signaler les faits de maltraitance dont ils pourraient être témoins. En cas de

conflit, il est possible de faire appel à des « personnes qualifiées » nommées par le préfet et le conseil départemental.

L'accueil de jour n'assure pas de soins infirmiers et médicaux, ni d'actes de rééducation. La liberté d'aller et venir de chacun est respectée, les personnes accueillies peuvent tout à fait sortir à leur demande, sur une terrasse sécurisée en autonomie ou à l'extérieur avec l'accompagnement d'un professionnel.

Les régimes alimentaires sont respectés (les menus de l'Ehpad y sont servis). En cas de résiliation volontaire, un préavis de deux semaines est appliqué.

Madame JEAUNEAU demande si l'accueil est pris en charge par la sécurité sociale. Madame BELFILS lui précise qu'une partie est prise en charge par l'APA mais qu'il y a un reste à charge.

Madame Martine CHAUVEAU pointe l'aspect « temporaire » de l'accueil de jour pour les personnes. Madame BELFILS explique que ce n'est pas forcément le cas. Certaines personnes peuvent y venir tardivement et leur état de santé peut se dégrader rapidement, dans ce cas les séjours sont effectivement brefs.

Madame BOISSEAU souligne le fait que l'accueil de jour soulage vraiment les aidants, c'est une très bonne chose.

Madame BELFILS conclue en confirmant que l'accueil de jour abaisse la charge pesant sur les aidants. Les situations peuvent être compliquées, demander de l'aide et l'accepter n'est pas toujours évident. Mais le lâcher prise est salutaire pour certains aidants.

Avis des membres du CVS sur le règlement de fonctionnement de l'Accueil de jour : favorable à l'unanimité

- Risques de maltraitance

Le groupe de travail sur la bientraitance a cartographié les risques de maltraitance. Sur 10 catégories, les risques sont représentés par un code couleur (vert, jaune, rouge) selon qu'ils sont faibles, modérés ou élevés. L'établissement est très vigilant en ce qui concerne la bientraitance de ses résidents.

Les membres du CVS soulignent le travail remarquable réalisé.

- Calendrier

L'évaluation qualité se déroulera sur 4 jours, du 4 au 7 mai 2026. Pour les représentants du CVS qui souhaitent être interviewés, une réunion préparatoire avec la qualitiennne sera organisée au mois d'avril.

DEPOT DE GARANTIE

Madame BELFILS rappelle que le tarif différencié est mis en place depuis le 1er janvier pour les nouveaux entrants à l'EHPAD. Dans l'optique d'améliorer la situation financière, une préconisation est d'instaurer un dépôt de garantie (correspondant à 30 jours d'hébergement) versé à l'arrivée d'un nouveau résident. Ce dépôt sera remis au départ, moins les coûts de réparation d'éventuelles dégradations exceptionnelles. Cela permettra à l'établissement d'avoir un peu de trésorerie d'avance. Il serait mis en place pour les nouveaux résidents à compter du 1er avril 2026.

Avis des membres du CVS sur le dépôt de garantie : favorable à l'unanimité

POINT ACHATS / EQUIPEMENTS

Madame MARTIN évoque les travaux d'agrandissement des chambres d'hébergement temporaire à l'Auverdière qui doivent commencer au printemps. Un local technique et un vestiaire seront utilisés afin de procéder à cet agrandissement.

Le projet d'inversion de la salle d'animation de l'Auverdière et de la cuisinette du rez-de-chaussée est toujours en réflexion. La salle d'animation devrait être fermée, isolée phoniquement. Il y a néanmoins un pilier porteur dans la cuisinette à supprimer ce qui complique la tâche.

Avec près de 200 000 € de crédits accordés à l'EHPAD, des rails de transfert au plafond devraient pouvoir être installés dans au moins un tiers des chambres (sauf UPAD et aile ancienne de l'Auverdière). Cela permet un gain de place par rapport aux lève-personnes, au final, il s'agira d'équiper toutes les chambres.

Les achats de nouveaux lits médicalisés se poursuivent, en remplacement des anciens dont le prestataire a cessé son activité.

Madame DUCHENE demande si les volets roulants des chambres sont entretenus car elle les trouve sales. Madame COURTADE lui indique qu'un agent fait en ce moment l'entretien des siphons et des luminaires, il fera ensuite les volets roulants.

POINT RESSOURCES HUMAINES

Pour l'EHPAD, les effectifs infirmiers sont au complet. Il manque 3 postes d'AVS à la Courtille (2 congés maternité et 1 formation). Les Aides-soignants sont au complet, ainsi qu'à l'UPAD. A l'Auverdière, il manque 4 AS et 2 faisant fonction vont partir (retraite et école). Un recrutement est finalisé, un autre est en cours.

Les effectifs sont au complet à l'hôtellerie, au bionettoyage, à l'accueil de jour et aux services techniques. En lingerie, le poste à 75% est pourvu, la petite équipe est reconstituée. La référente hotelière étant absente depuis octobre, l'IDEC a pris ses missions à hauteur de 50%.

Au SSIAD, il manque 1 poste (congé maternité).

L'assistante RH part officiellement au 31 mars mais est d'ores et déjà absente. Et la directrice des ressources humaines revient en mars.

Madame BELFILS précise que les dépenses d'intérim pour l'année passée s'élèvent à près de 1 000 000 €, il n'est pas possible de continuer ainsi.

Madame BOISSEAU demande comment vont se passer les vacances de l'été prochain. Madame JOLY et Madame HAMON répondent que les plannings ne sont pas encore finalisés mais que des remplaçants seront prévus pour les mois d'été.

QUESTIONS DIVERSES

Madame BELFILS commence par annoncer que les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochains. Pour information des résidents et de leurs proches, la démarche pour réaliser une procuration est diffusée sur les écrans de l'établissement. La gendarmerie se déplace jusqu'à l'Ehpad au besoin. Il ne faut pas hésiter à contacter le service animation pour prévoir un transport jusqu'au bureau de vote pour ceux qui le souhaitent. Madame JEAUNEAU demande si les résidents de Pajaud ont aussi eu l'information. Madame BELFILS lui confirme, le document a été déposé dans les boîtes aux lettres et est diffusé sur l'écran d'information du bâtiment collectif.

Le CRT est évoqué en suite par Madame BELFILS. Sa composition s'est étoffée, l'équipe pluridisciplinaire a évolué. L'Ehpad va ouvrir ses portes pour 2 ateliers mensuels gratuits à destination des seniors du territoire. En effet, un atelier d'activité physique est proposé le 1^{er} jeudi de chaque mois de 14h à 15h dans l'établissement. Il en va de même pour l'atelier mémoire, se déroulant lui, le 3^e mardi de chaque mois de 11h à 12h.

Les prochaines réunions du CVS auront lieu les 2 juillet et 19 novembre 2026.

La séance est levée à 16h45

La Présidente du Conseil de la Vie Sociale

Madame Mireille COURATIN